

Lyxor International Asset Management
Tours Société Générale - 17, cours Valmy
92987 Paris – La Défense Cedex - France

REMBOURSEMENT ANTICIPE DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Lyxor PEA Corée (MSCI Korea) UCITS ETF – Capi.
entraînant sa dissolution et le remboursement des parts détenues
(Code ISIN : FR0011869338)

Paris-La Défense, le 27 décembre 2021

Les termes en majuscule figurant dans la présente lettre correspondent aux termes définis dans le prospectus.

Chère Madame, Cher Monsieur,

Vous êtes porteurs du fonds commun de placement Lyxor PEA Corée (MSCI Korea) UCITS ETF – Capi. (le « FCP »), géré par la société de gestion LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT (« LIAM »).

Quels changements vont intervenir sur votre fonds commun de placement ?

LIAM a décidé de procéder à la liquidation par anticipation de ce FCP qui n'a pas suscité de la part des investisseurs un vif intérêt commercial sur la base de la valeur liquidative du 27 janvier 2022.

Informations importantes

L'objectif de gestion du FCP est de s'exposer au marché des actions sud coréennes en reproduisant l'évolution de l'indice « MSCI Korea 20/35 Net Total Return Index » (l'« **Indicateur de Référence** »), libellé en dollars US (USD), en minimisant au maximum l'écart de suivi (la « **Tracking error** ») entre les performances du FCP et celles de l'Indicateur de Référence.

Le niveau anticipé de l'écart de suivi ex-post dans des conditions de marché normales est de 2,00 %.

LIAM procédera à la liquidation de ce FCP le 27 janvier 2022 et au rachat automatique de vos parts (sans commission de rachat sur le marché primaire), sur la base de la valeur liquidative du 27 janvier 2022 qui sera calculée le 28 janvier 2022.

Jusqu'au 21 janvier 2022 (avant 18h30, heure de Paris), les intervenants du marché primaire auront la possibilité de revendre leurs parts sur le marché primaire.

Jusqu'au 19 janvier 2022 (à la clôture), les investisseurs auront la possibilité de vendre leurs parts sur le marché secondaire.

Les investisseurs intervenant sur le marché secondaire (marché boursier) peuvent encourir des frais de courtage et/ou de transactions sur leurs opérations. Ces investisseurs vont également traiter à un prix qui reflète l'existence d'un « *spread bid-ask*¹ ». La société de gestion invite les investisseurs à se renseigner auprès de leur courtier habituel afin d'obtenir de plus amples informations relatives aux frais de courtage qui peuvent leur être appliqués ainsi qu'aux « *spreads bid-ask* » qu'ils sont susceptibles de supporter.

Sans action de votre part, le montant de vos avoirs sera crédité sur votre compte espèces. Nous vous rappelons que ce rachat sera soumis à la fiscalité de droit commun applicable aux plus ou moins-values de cessions des valeurs mobilières.

Quand votre fonds commun de placement sera-t-il liquidé ?

¹ « *spread bid ask* » désigne la différence entre les cours acheteurs et vendeurs des parts

La société de gestion a décidé de procéder à la dissolution (mise en liquidation) de votre FCP.

L'ensemble des coûts et frais occasionnés par cette liquidation seront supportés par le FCP.

Votre FCP sera dissous en date du 27 janvier 2022.

Le retrait de la cote de ce FCP de toutes bourses où celui-ci est coté sera effectif le 19 janvier 2022 (à la clôture).

Les souscriptions et rachats de parts sur le marché primaire seront suspendus à compter du 21 janvier 2022 après 18h30, heure de Paris.

Afin de vous guider dans vos choix pour réinvestir, si vous le souhaitez, tout ou partie des liquidités dégagées à la suite de cette opération, nous vous invitons à prendre contact avec votre conseiller. Il déterminera avec vous la solution la mieux adaptée à votre profil d'investisseur, à votre situation et à vos objectifs.

Vous remerciant de la confiance que vous nous témoignez, nous vous prions de bien vouloir agréer, Chère Madame, Cher Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Lionel PAQUIN

Président de Lyxor International Asset Management